

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

Délibération 2017 - 117 du 26 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 18 septembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J LECERF - D. LEVESQUE – N. BOUBET - V. HERMANT – F. LETURCQ – M. GORGUET .

MM. G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. CAILLE - C. TABARY – J.N. MENAGE – M. REBOUT – D. TABARY – F. DIART - L. ANTINORI – J L TABARY - G. TRANNIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS.

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS,
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par à Mme G. THUEUX,
M J L TABARY, absent et excusé a été suppléé par M F DERUE,
M B HIEZ, absent et excusé a été suppléé par M Ch DESCAMPS,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé a été suppléé par Mr J.P. LEBRET,

Mme C DUMORTIER, absente et excusée, a donné pouvoir à M Y. BONNERRE,
Mme J. LECERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M E. LEFEBVRE,
Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme C. MEGRET,
Mme N. BOUBET, absente et excusée a donné pouvoir à M G. DUE,
Mr J MAURER, absent et excusé, a donné pouvoir à M J.J. COTTEL,
M. M. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. GUIDEZ,

Objet : Budget Principal – DM n°1 Exercice 2017.

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le vote du budget primitif pour l'exercice 2017 au titre du budget principal de l'intercommunalité et les délibérations 2017-050 et 2017-051 du 11 avril 2017 approuvant le versement de subventions et de participations à différents organismes avec lesquelles l'intercommunalité est en relation.

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de modifier les écritures pour autoriser le versement de subventions nouvelles.

Monsieur le Président présente les demandes de subvention suivantes :

- BGE subvention 2017 : 6 200,00 €,
- Association Territoires Zéro Chômeur : 100,00 €,
- Association de Gestion des Bois Durieux : 1 000,00 €.

Monsieur le Président propose de modifier les écritures budgétaires de la façon suivante :

Dépenses de Fonctionnement

Art 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations : + 7 300,00 €

Art 65548 – Contributions aux organismes de regroupement : - 7 300,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le versement d'une subvention aux organismes et associations suivantes :
 - BGE subvention 2017 : 6 200,00 €,
 - Association Territoires Zéro Chômeur : 100,00 €,
 - Association de Gestion des Bois Durieux : 1 000,00 €.
- d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal établi pour l'exercice 2017 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux différentes écritures contenues dans cette décision modificative n°1.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 26 septembre 2017 et transmission
en Préfecture le 26 septembre 2017*

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

2017-117 du 26/09/2017

Budget principal 2017

Décision Modificative n°1.

